

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00058  
**Propriétaire(s) :** Centre de santé communautaire Carlington (CSCC)  
**Emplacement :** 900, chemin Merivale et (1290), avenue Coldrey  
**Quartier :** 16 – Rivière  
**Description officielle :** lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, plan 392 et partie des îlots 2, 3 et 4, plan enr. 221  
**Zonage :** I1A [2331] H(15)  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite conclure un bail à long terme d'une durée de 66 ans avec la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) visant les 4 862,5 mètres carrés ouest du bien-fonds (les terrains loués). Les terrains loués comprendront une annexe de quatre étages que propose de construire le CSCC et qui abritera une clinique médicale au rez-de-chaussée et des logements abordables aux trois étages au-dessus. Il est projeté de relier l'annexe de quatre étages proposée à la clinique de trois étages existante (900, chemin Merivale) par un lien d'un étage.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'un bail à long terme.

Les terrains loués sont représentés par la partie 1 du plan 4R-29932 qui accompagne la demande. Ils auront une façade de 112,34 mètres sur l'avenue Coldrey sur une profondeur de 43,38 mètres. Leur superficie sera de 4 862,5 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par l'annexe de quatre étages proposée et le lien d'un étage dont l'adresse municipale sera le 1290, avenue Coldrey.

Le terrain conservé, représenté par les parties 2 à 5 du plan 4R-29932, aura une façade de 92,84 mètres sur l'avenue Coldrey et une de 57,17 mètres sur le chemin Merivale. Sa superficie sera de 3 215,8 mètres carrés. La parcelle est occupée par la clinique médicale située 900, chemin Merivale.

La propriété fait actuellement l'objet de servitudes de services publics au bénéfice de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario selon l'Instrument n° N661502.

La demande indique que tous les intérêts immobiliers partagés entre la nouvelle partie de la clinique et les logements au-dessus seront traités par le truchement d'une

demande ultérieure qui sera présentée à la Ville d'Ottawa en vue d'un plan de copropriété « tenure à bail ».

**LA DEMANDE** indique aussi que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-16-0044) et d'une demande de modification au Règlement de zonage (D02-02-15-0067) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.